

LES ACTES DU COPART 19.01.2017



Allocution introductive :

M Julien LANGLET, Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Régionales

Madame la Conseillère régionale,

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le Directeur général de la CAF des Bouches-du-Rhône,

Mesdames et Messieurs les directeurs des services,

Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup d'intérêt que je viens introduire ce conseil, qui au regard de sa préparation et de son programme s'annonce très riche.

Je tiens en premier lieu à remercier les responsables du DROS, M. Soureillat, et son équipe pour la permanence et la continuité dans la réalisation des travaux d'étude sur le champ de l'observation sociale territoriale.

L'observation territoriale permet de voir autrement et de voir ensemble.

Partager l'observation, c'est ce que font les principaux partenaires co-fondateurs du DROS et ce depuis 2004, date de sa création entre la région, la CAF 13 et l'État.

Je ne peux que me féliciter de la permanence de ce partenariat autour de la question sociale.

Aujourd'hui, d'ailleurs, grâce à l'utilité de ces travaux et de ces études, le DROS a su rassembler au fil du temps de nouveaux partenaires comme les CAF, les conseils départementaux et partager l'information avec d'autres observatoires à rayonnement régional et national.

L'accord triennal tripartite entre la Région, la CAF 13 et l'État, est à la veille de son renouvellement. Il s'agira d'intégrer et de prendre en compte les besoins des territoires, des collectivités et des acteurs afin d'actualiser les missions du DROS.

Les décideurs ont besoin de données fiables, partagées et objectives pour conduire l'action publique.

Cet accord a une visée essentielle, au-delà de l'utilité des études et des analyses produites, celle de porter et de disposer d'un outil d'aide au pilotage des politiques de solidarité et de maintien de la cohésion sociale en région.

Pour revenir à ce qui nous préoccupe, vous êtes, toutes et tous, des techniciens, experts et spécialistes de l'observation sociale, venus vous rassembler pour partager vos travaux autour de la présentation du baromètre social 2015 et échanger sur la problématique de l'accès aux droits et de la dématérialisation.

En matière d'observation, le constat fait est contrasté.

La région PACA, est à la fois la 3ème au plan des richesses et de la pauvreté ; en effet c'est la 3ème en matière de PIB et la 3ème région la plus pauvre ; tout l'intérêt de la présentation sera de rentrer dans le détail.

L'accès aux droits, est comme vous le savez, un sujet essentiel – fondamental inscrit dans les valeurs et les objectifs des politiques publiques.

La dématérialisation, c'est d'abord et avant tout une simplification pour une majorité de nos concitoyens, c'est pour les administrations, les travailleurs sociaux une action de modernisation.

Le numérique sera partout. Il est partout. Son développement doit se faire en intégrant l'ensemble des publics et en gardant l'aspect humain. A ce titre, je signalerai les expérimentations que fait aujourd'hui l'État sur ce sujet avec le lancement du laboratoire d'analyse et de décryptage du numérique pour expérimenter de nouvelles méthodes ou dans un autre domaine avec le développement des maisons des services aux publics.

La dématérialisation administrative doit simplifier et non sacrifier ; elle ne peut pas accélérer le processus d'exclusion sociale en constituant une source supplémentaire de complexification pour certains publics.

La dématérialisation doit promouvoir l'égalité et l'accès aux droits afin que les 20 % de personnes qui vivent dans la précarité numérique retrouvent les chemins de l'inclusion sociale.

C'est ce que rappelait le Défenseur des droits dans son rapport d'activité de 2013 où il appelait à veiller à « l'angle mort du numérique ».

Les difficultés d'accès à internet peuvent se poser en termes de manque de ressources financières pour certains publics ; à celles-ci viennent s'ajouter les conditions d'utilisation du numérique : il ne suffit pas de disposer de la ressource, encore faut-il savoir l'utiliser. Faire le choix de cette question de l'accès aux droits sous l'angle de la dématérialisation, c'est permettre de faire sortir de l'invisibilité toutes les personnes exclues de la société.

Cette table ronde permettra, je n'en doute pas, de donner des pistes d'analyse pour identifier ce qui produit des ruptures dans les trajectoires des personnes et de proposer des leviers d'action complémentaires auprès des décideurs publics et des accompagnants sociaux.

Je vous remercie pour votre attention, bonne matinée.